



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Jacques PECHINOT

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 18 juin 2024
Date de publication : 28 juin 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, CUSSEY Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
---	---	--

Conseillers absents ayant donné procuration

CERNELA Patrice donne procuration à MARCHAND Sylvette, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à FICHERE Jean-Pascal, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, PRAT Hervé donne procuration à GOMET Nicolas, JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à BOUTELOUP Guillaume

Conseillers absents non représentés

Objet : Cession de terrain à NEXITY – Délibération complémentaire 3 : Report du délai de signature

Rapporteur : Madame Patricia ANTOINE

Par délibération n° DCM-2023-084 du 13 novembre 2023, le Conseil Municipal a réitéré la vente de l'unité foncière dite « REXEL-SNDR » située sur l'Avenue Léon Jouhaux et l'Avenue Georges Pompidou au profit de NEXITY pour une programmation de logements seniors.

Aujourd'hui, NEXITY a finalisé son dossier de consultation des entreprises. Néanmoins, quelques retards dans le montage opérationnel et la commercialisation ont été pris en raison de la complexité du projet.

Ainsi, la direction de NEXITY a sollicité de la Ville, le report du délai de signature de l'acte authentique au 30 novembre 2024, le délai initial s'achevant au 31 mai 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 19 juin 2024,

